



Carte grise usurpée certificat non gage impossible à obtenir

Par **parisseaux jean luc**, le **27/02/2018** à **11:27**

Bonjour,
je suis propriétaire depuis juin 2016 d'une caravane .J'ai voulu la vendre et ai demandé le certificat de non gage que je n'ai pas pu obtenir.Or,il s'avère,après appel à la préfecture que ma caravane aurait été vendue en décembre 2017 et que désormais ,elle ne m'appartient plus.Bien sûr,je n'ai rien fait,elle est toujours dans ma cour.Seulement ,la carte grise a été falsifiée et est désormais au nom d'une autre personne.La police où j'ai porté plainte me dit que je ne peux plus la vendre,ni rouler avec.Un comble.J'ai réussi à avoir le nom de la personne qui l'aurait soi disant vendue ainsi que celle qui a ma carte grise actuellement.Je ne peux pas m'en servir tout au moins pour la 2 ème personne ,car la police me l'a dit,mais n'était pas autorisée à le faire.J'ai appelé les différentes préfectures,mais PERSONNE ne peut rien,et je pense surtout qu'ils s'en moquent.
Que dois je faire ?